

**COMMUNE DE BAYONNE**

**Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2021  
DELIBERATION N° DE-2021-202**

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY (à partir de 18h06), M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à 19h50), Mme MOTHES, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, Mme LIOUSSE (jusqu'à 19h30), Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD (à partir de 18h30), M. ABADIE, M. BERGÉ.

**Absents représentés par pouvoir :**

Mme MARTIN-DOLHAGARAY à M. ETCHEGARAY (jusqu'à 18h06) ; Mme MEYZENC à Mme DURRUTY ; M. DAUBISSE à M. ARCOUET (à partir de 19h50) ; M. ESTEBAN à M. ABADIE ; Mme LIOUSSE à Mme DUPREUILH (à partir de 19h30) ; Mme BROCARD à M. ETCHETO (jusqu'à 18h30) ; Mme HERRERA-LANDA à M. BERGÉ.

**Absent(s) :**

Mme BENSOUSSAN

**Secrétaire :**

M. BOUTONNET-LOUSTAU

---

*Entendu le rapport de M. SALANNE,*

**OBJET : MARCHES PUBLICS** – Divers travaux d'impression - Accord-cadre multi-attributaire attribué en groupement de commandes avec le CCAS de Bayonne - Avenant n°1 aux accords-cadres conclus avec la société MERICO DELTA PRINT - Transfert de contrats.

En novembre 2018, la Ville de Bayonne et le Centre communal d'action sociale (CCAS) ont conclu un accord-cadre multi-attributaires décomposé en 4 lots d'une durée de un an, reconductible deux fois afin de couvrir leurs besoins en prestations d'impression.

Cet accord-cadre, sans minimum ni maximum, s'exécute par la conclusion de marchés subséquents.

Le lot n° 2, impression offset, d'affiches, de dépliants, brochures et cartons d'invitation (n°18AC02) et le lot n° 4 (n°18AC04), Impression de têtes de lettres, d'enveloppes et de cartes de visite, ont été attribués notamment à la société Mérico Delta Print.

A la suite d'une opération de fusion-absorption intervenue le 26 mai 2021, l'activité de société Mérico Delta Print, immatriculée au RCS de Rodez sous le numéro 427 080 239 a été transférée à sa société mère, la société Paragon Transaction SA avec effet au 1er juillet 2021. La société Merico se fond dans la nouvelle organisation en devenant une division de la société Paragon Transaction SA.

Cette dernière présente toutes les garanties et capacités nécessaires à l'exécution des accords-cadres. Ainsi, depuis la date indiquée ci-dessus, la société Paragon Transaction SA, immatriculée au RCS de Nevers sous le numéro 775 722 218, dont le siège social se situe à Cosne-Cours-sur-Loire (58200) et représentée par Patrick Créan, Directeur général, se substitue à l'ancien titulaire de l'accord-cadre.

En conséquence, l'intégralité des droits et des obligations attachés aux contrats de la société Mérico Delta Print sont transférés à la société Paragon Transaction S.A.. Les clauses et les conditions initiales des contrats sont maintenues.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, sur la base des informations susmentionnées, à signer avec la société Paragon Transaction S.A. l'avenant n° 1 aux deux accords-cadres indiqués plus haut.

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire  
Marie Wittenberg  
Directeur général des services